

# SANS GÊNE, NI HONTE !

Porte Morard, Blv Foch.

Alors qu'aucun permis de construire (ou autre) n'est affiché, à part les immanquables panneaux publicitaire, bien visibles sur plus de 100 mètres et l'installation sans aucune autorisation, d'un « bureau d'accueil de vente sur plan », **MédiaChartres** s'étonne de voir avec quelle « **bienveillance** », les pouvoirs publics locaux, ferment les yeux ?



Avec des promoteurs qui sont déjà complètement chez eux, mais à quel titre ?

Pourquoi avoir fermé les parkings prématurément au: **1 Avril 21** (humour) ?

**Car ce sont, pas moins de 8 infractions déjà commises.**

– Défaut de permis (affiché)



- Stationnement illicite régulier
- Non respect du plan local de réglementation de la publicité
- Infraction au PLU

- Suppression sans autorisation, de 2 parkings.
- Pause illégale d'un bungalow de chantier
- Appropriation d'espaces Publics, etc
- ...



Mais, **MédiaChartres** comprend mieux, en regardant de plus près les Noms des promoteurs, nous retrouvons une **filiale de la Ville**, comme actuellement dans la plupart des gros chantiers, (bien juteux financièrement).

Le bétonnage à outrance des restes de **Chartres**, s'amplifie de jour en jour.

Ceci, explique peut-être cela ?



Patrick Maresko

---

# Le stationnement et les privilèges . . . !

Pour [MédiaChartres](#), comme pour toutes les personnes qui veulent stationner en centre ville, difficile d'échapper aux parkings obligatoires de plus en plus nombreux et plus chers (voir notre article du 26 Mai ).

Mais, « certains » n'ont pas ce problème, pour eux les parkings font souvent l'objet de gratuité ou payés par les contribuables, car inclus dans les frais mensuels des bénéficiaires (privilège de la fonction ou relation (?) les

deux fonctionnent très bien).



D'autres s'octroient tous les jours des portions de rues complètes, pour eux même ou leur personnel, même si ils bénéficient pourtant d'emplacements aménagés sur-mesure: (livraisons, 15 minutes ou dépose minute) mais il faut croire que cela n'est pas suffisant (?)

De plus en plus de personnes sont révoltés par les systèmes de

« privilèges » .



**Tolérance contractuelle, échange de « bons procédés », toutes les suppositions sont possibles, et certains ont même récemment renommé une rue concernée: «Rue sans loi»**



**La Police Municipale, affirme ne pas faire de différence et verbaliser tous les contrevenants, sauf que . . . films en 'caméra cachée' et constats d'huissier, prouvent le contraire et contredisent sans ambiguïté ses affirmations !**

**Le (Gotha local), va très vite devoir respecter la loi, sous peine de voir les associations, saisir le tribunal administratif, et MédiaChartres publier sans relâche, des articles sûr les contrevenants.**

Serge Maloude

---

# Les « inter-minables chantiers ... »

Il existe dans Chartres des chantiers figés depuis . . . des années.

Les permis de construire ou de travaux de rénovations ont pourtant une «date de péremption» **3 ans**.

**Quelques exemples:** rue de la Volaille, Place



Marceau, Tertre St-Aignan,  
rue du Cheval Blanc, rue du Chêne Doré  
(photos).



Pour certains, la conséquence directe à été la fermeture définitive des passages et rues depuis des années.

Une situation qui perdure et devenue intolérable pour: les résidents, riverains et personnes de passage.

**MédiaChartres**, a interrogé un responsable de l'urbanisme, et comme beaucoup, il n'a pas le début d'une explication à fournir ?



La municipalité n'étant pas trop encline à communiquer sur le

sujet, sauf à fournir des bribes d'informations dans la (sa) presse.

D'après nos sources, ses dossier serait à l'étude dans le cadre de l'**Opah-RU**, de l'**ORI**, via l'opération **Cœur de ville**, sans autres détails.

**Rappelons, que Chartres est la seule ville de France à avoir bénéficié des fonds du gouvernement pour cette opération sans jamais en avoir fait la demande (?)**

Projets d'acquisitions par les nombreuses filiales immobilières de la Mairie, **SEM**, **SPL** etc..

Des O.P.A (s) sur certains biens ciblés, « spoliation légalisé » grâce à **la loi ORI**, sous couvert d'une sécurité et d'une prévention exacerbé sur d'autres, nous continuons notre enquête pour connaître les véritables desseins de la ville et la répartition détaillée des fonds (et bénéfices) de l'opération '**Cœur de ville**'!

[https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019\\_ORI\\_EPF01.pdf](https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_ORI_EPF01.pdf)

D'après nos informations, à bout de patience plusieurs Associations et riverains, prépareraient des dépôts de plaintes.

**A suivre.**

Sandra Michelle

---

# Avantage « en nature » !

Nous connaissons tous ce mode opératoire, qui consiste pour diverses raisons (souvent fiscales) servant à moins payer officiellement, les employés (es).

**Ces personnes se font offrir de petits ou gros, avantages en nature.**

**Exemples:** Logement et voiture de fonction, prise en charge complète des frais de bouche,



habillement, portable et forfait, montre bijoux et divers.

Mais, toujours dans les limites de la décence (du moins, nous l'espérons).

Dans la majorité des cas, rien n'est déclaré, ni par

l'employeur ni par le (ou les) employ



Nous en avons déjà identifié plusieurs, et particulièrement dans les clubs sportifs chaperonnés par une Ville ou l'Agglo.

Il faudrait d'ailleurs, être non-voyant pour ne pas remarquer ces gens qui « paradent » régulièrement dans le centre et les alentours, avec la ferme volonté de bien se faire remarquer avec un total sentiment d'impunité (non respect du code de la route, des lieux et temps de stationnement, etc. ...).

Du sponsoring (?) peut-être, mais la promotion des clubs et des marques, ne



justifie pas les « **impasses fiscales** » , comme: les justificatifs, les déclarations et les inscriptions sur les fiches de payes.

POUR MIEUX COMPRENDRE LA LOI:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1226>





**MédiaChartres**, tient à rappeler aux institutionnels qui utilisent (encore) ce système, qu'ils devraient **très vite attirer toutes les attentions** (les meilleures comme les pires).

Patrick Maresko

---

## **Le « Népotisme », une pratique courante !**

Le Président, M. Emmanuel Macron avait révélé, dans une interview publiée par nos confrères du « Parisien » en 2017 et dans le cadre des promesses de campagne, vouloir légiférer sur le « Népotisme » qui gangrène la vie politique Française.

Ce « fléau » est malheureusement présent, dans la plupart des institutions.

**– Voir le lien ci-dessous :**

[Le népotisme toujours en vogue dans les collectivités locales](#)

**MédiaChartres**, rappelle que le « Népotisme » est le fait pour un élu, de favoriser l'embauche d'un proche (...)



Et l'Eure et Loir n'échappe pas à cette pratique, **MédiaChartres** à relevé dans son enquête,

les « embauches » par: proximité, lien direct ou indirect, retour de services et bien plus encore ...

Des informations, qui intéressent beaucoup une association spécialisée dans la moralisation

de la vie politique et les signalements judiciaires.

Martine Leroy